



REGLEMENTATION TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES vi@ Internet

Objectif de la formation :

Acquérir, à partir d'une approche pratique et vivante des connaissances en matière de réglementation, de documents de transport et être en mesure de traiter un dossier de transit maritime.

Une formation souple et adaptée à votre activité personnelle/professionnelle

Un tuteur-référent, expert de la profession

Les «plus» de la formation Internet

- accès illimité pendant 3 mois à notre plate-forme de cours
- des écrans animés représentant des tâches qui incombent au transitaire dans l'exercice de sa profession
- des exercices formatifs de consolidation (exercices pratiques), des évaluations sous forme de QCM
- des supports de cours imprimables
- des devoirs et études de cas à réaliser pour correction individualisée par le tuteur


Une aide personnalisée

- un numéro Azur  N°Azur 0 810 20 30 80
PREMIER D'UN APPEL LOCAL
- un lien direct la boîte mail du tuteur/référent



NOTRE PEDAGOGIE EST BASEE SUR 4 POINTS ESSENTIELS :

1/ Des écrans interactifs

Le cadre général du transport maritime 


1FETM18

Transport maritime

2 grands types d'activités

Affrètement


Lignes régulières

Le cadre général du transport maritime 

1FETM18

L'affrètement


3 types d'affrètement :



Coque nue
-Bareboat charter-

On fournit un navire sans soute et sans équipage.

- le propriétaire est fréteur
- le locataire est affréteur ; c'est lui qui va armer, équiper et doter le navire d'un équipage ; il est l'armateur




A temps
-time charter-

On fournit un navire pour une durée, en règle générale avec soute et équipage.

- le propriétaire est fréteur et armateur ; il a la gestion nautique du navire
- le locataire est affréteur ; il a la gestion commerciale du navire (y compris frais portuaires et de soute)
- c'est l'affrètement à temps (time charter).

Au voyage
-Voyage charter-

- le propriétaire est fréteur, armateur et transporteur ; il a la gestion nautique et commerciale du navire
- l'affréteur est le chargeur
- c'est l'affrètement au voyage (voyage charter).



4/49






30.07.2010



2/ Des fascicules imprimables

FS-0125-18A3

LES TY

FS-0125-18A3

1 DEFINITION DU CONTENEUR

Engin de transport

- ayant un car
- spécialement
- ou plusieurs mod
- muni de disp
- d'un moyen de tra
- conçu pour è

FS-0125-18A3

2 LA STRUC

Le conteneur doit être conçu pour résister aux conditions atmosphériques et aux dimensions.

La structure doit être soumise à des tests de résistance.

- Une charpente
- passage des four
- 4 montants la
- Un cadre sup
- Ces éléments

le saisissage (twi

FS-0125-18A3

2.1 REGLEMENTATION

Les règles sont dans la Convention internationale pour la Sécurité des Conteneurs (CSC). Leur but est la sécurité lors de la manutention, du gerbage et du transport du conteneur quel que soit le mode d'acheminement.

Une plaque CSC est apposée sur le conteneur après des tests de résistance. Les tests sont effectués par une société de classification après contrôle de la qualité. La plaque en page suivante mentionne que le conteneur a été vérifié par l'American Bureau of Shipping (AB). La mention y figure à CSC number.

Cette convention impose aux propriétaires de conteneurs un examen régulier des conteneurs à date fixe (5 ans après construction puis tous les 30 mois) et chaque fois que le conteneur subit des réparations importantes.

FS-0125-18A3

Source : Dictionnaire

FS-0125-18A3

Source : ZIM



3/ Des QCM et exercices en auto-correction

TMI - Module MARITIME - 20 questions au hasard dans le thème

Question :1 sur 20

Choisissez la bonne réponse puis appuyez sur le bouton SUITE (ou FIN) en bas à droite de l'écran.

En maritime, le terme de "ligne régulière" :

désigne la desserte programmée à des dates relativement exactes de certains ports

désigne exclusivement des services de port à port

désigne des services "tour du monde" effectués de façon répétée

1 point sur 1

Réponse :

TMI - Module MARITIME - 20 questions au hasard dans le thème

Question :1 sur 20

En maritime, le terme de "ligne régulière" :

désigne la desserte programmée à des dates relativement exactes de certains ports

désigne exclusivement des services de port à port

désigne des services "tour du monde" effectués de façon répétée

1 point sur 1

Réponse :

Epreuve

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16

Retour

Suite

Terminé

Rapport Guidance		URL du rapport	
établissement du rapport: juin 13, 2005 - 13:10			
Résultats individuels			
Nom du participant	Agnes HERNES		
Groupe du participant	TMI - IPTL		
Nom de l'épreuve	tmi mar 1		
Date heure de l'établissement du rapport	juin 13, 2005 - 13:10		
Date heure de début	juin 13, 2005 - 13:08		
Temps	0:00:43		
Etat	Terminée normalement		
Score maximum	20		
Score en pour cent	5%		
BILAN	Echec		
Commentaires	Vous n'avez pas obtenu le score nécessaire pour être retenu !		
Description de la question	Propositions	Réponse fournie (tronquée)	Score réel
TMIMAR01 En maritime, le terme de ligne régulière :	1 - 0 désigne la desserte programmée à des dates 2 - 1 désigne exclusivement des services de port 3 - 2 désigne des services tour du monde effect	désigne la desserte programmée à des dates relativ	1
TMIMAR02 Une conférence maritime :	1 - 0 est un accord entre ports d'une même zone p 2 - 1 est un accord entre armateurs pour gérer la 3 - 2 est un accord entre Etats pour obliger les	est un accord entre ports d'une même zone pour app	0



4/ Un tutorat pour un suivi personnalisé

Accès direct à la boîte mail de votre tuteur

Module - Microsoft Internet Explorer
 Adresse http://www.prevention-transport.com/ganesh/stagiaire/f_module.php?connexion=83232586&module=5&groupe=5

FORMATION A DISTANCE stagiaire
 Jeudi 9 Juin 2005
 Bienvenue Agnes HERNES

QUITTER TABLEAU DE BORD MESSAGERIE CHAT DOCUMENTS AIDE

Accueil
 Objectifs, plan de travail & organisation
 Le Transport Maritime
 Cours et contenus
 Mission
 Tâches
 Connaissances
 Ressources
 Liens
 Fichiers
 Encyclopédie
 Galerie Photos

Testez-vous ! - 1
 Testez-vous ! - 2
 Testez-vous ! - 3
 Exercice de pratique professionnelle - 1
 Exercices de tarification maritime
 Auteurs

Transport Maritime (T01)

Informations sur les modules
 Formation : Transport Maritime (T01)
 Expert(s) Référent(s) : Michel Piquet

Votre progression globale
 Test(s) déjà traité(s) : 1/7 14,29%

Détails des résultats

- Objectifs, plan de travail & organisation	100%
- Le Transport Maritime	0%
- Testez-vous ! - 1	0%
- Testez-vous ! - 2	0%
- Testez-vous ! - 3	0%
- Exercice de pratique professionnelle - 1	0%
- Exercices de tarification maritime	0%

Historique
 Historique de vos scores : Détails

Visualisation de votre avancement dans la formation



PROGRAMME DE LA FORMATION

OBJECTIFS GENERAUX

- Acquérir à partir d'une approche pratique et vivante, la réglementation du transport maritime.
- Identifier les documents utilisés dans ce mode de transport.
- Traiter un dossier de transit maritime.

MODE D'EVALUATION DES ACQUIS

Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique.

A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

MOYENS

- Des écrans interactifs sur Internet
- Des évaluations avec corrigés
- Des ressources pédagogiques en ligne
- Un fascicule de cours imprimable
- Un accès individualisé au tuteur-conseil par mail

VALIDATION

Attestation de formation

NOM DU FORMATEUR REFERENT

Christophe LEY : formateur

DUREE DE LA FORMATION

40 heures (durée théorique estimée) réparties sur 3 mois.

IMPORTANT

En cas de prise en charge de votre dossier par un organisme payeur, nous vous informons qu'un état d'avancement de vos travaux tout au long de la formation est exigé par ces organismes. Le plan d'études doit leur être fourni pour constituer votre dossier et le paiement ne nous sera fait qu'au prorata du travail effectué ; dans ce cas, la différence vous serait obligatoirement facturée.

Renseignements :

TFTL – N° Azur : 0810 20 30 80 – tftl@aft-iftim.com

Catherine Guilbert, conseillère en formation, est à votre disposition au 03 44 66 36 91



PROGRAMME DETAILLE

I - COMPRENDRE LA DEMANDE DU CLIENT (2 h)

Réceptionner l'appel du client
Identifier le donneur d'ordre
Comprendre le besoin du donneur d'ordre

II - ANALYSER LES CONDITIONS DE LA DEMANDE (9 h)

Etudier la faisabilité de la demande
Analyser et classer les informations
Traduire la notion de produit en fret
Tenir compte des contraintes

III - PROPOSER UNE SOLUTION DE TRANSPORT (9 H)

Etudier les coûts et la solution
Organisation des services maritimes
Analyse des coûts
Choix de la solution

IV - CONCLURE L'OFFRE AVEC LE CLIENT (10 h)

Formaliser et négocier l'offre auprès du client
Moyens de formalisation
Présentation de l'offre
Négociation de l'offre
Contractualisation de l'offre

V - GERER LA MISE EN ŒUVRE DU TRANSPORT (10 h)

Traiter le dossier de transit export/import
Aspects techniques
Aspects commerciaux
Aspects financiers
Aspects juridiques

VI - EVALUATION DES CONNAISSANCES

Questionnaires à choix multiples en auto-formation
Cas pratique professionnel
Cas de tarification